

Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 1 / 10

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ATMOS MASTIC SPECIAL EAU 57 g

Nom chimique

No. CAS

No. EC

No. Index

No. d'enregistrement

**REACH** 

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Epoxyde durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom **ATMOS** 

Adresse 74 chemin St Antoine

**95300 ENNERY** 

Téléphone +33 (0) 1 30 30 03 00

Fax +33 (0) 1 30 30 01 35

Email de contact atmos@atmosani.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila, France)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance/mélange

#### 2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

Xi; IRRITANT R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.1.2. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 2 / 10

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger

<u>(!</u>)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence –

Prévention

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage

P261 Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence –

Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Conseils de prudence -

Conseils de prudence –

Stockage

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations

Elimination nationales/internationales

#### 2.3. Autres dangers

Aucun



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 3 / 10

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	%	Classification	Limites de conc. spécifiques
4,4'- Isopropylidenedi phenol, oligomeric reaction products with 1-chloro- 2,3- epoxypropane	25068-38-6	500-033-5	603-074-00-8	7	Xi; R36/38 R43 N; R51/53 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2;	C ≥ 5 % : Xi; R36/38  C ≥ 5 % : Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315
tétrakis(3- mercaptopropion ate) de pentaérythritol	7575-23-7	231-472-8	-	10	-	-
2,4,6- tris(diméthylamin ométhyl)phénol	90-72-2	202-013-9	603-069-00-0	5	Xn; R22 Xi; R36/38 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	-

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Général Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Evacuer les personnes de la zone de risque.

En cas d'inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou

d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste:

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche et boire de l'eau par petites

gorgées (effet de dilution). Appeler un centre antipoison ou un

médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 4 / 10

**4.3.** Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction** Appropriés : Eau, poudre sèche, (BC-poudre) en mousse, dioxyde de

carbone.

Inappropriés : Non disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

Dans le cas d'un incendie à proximité de produits de combustion (dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone), d'autres gaz et vapeurs nocifs peuvent se former.

**5.3. Conseils aux pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des

vêtements de protection.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser pénétrer le produit dans les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour des grandes quantités : mélanger le produit déversé avec un matériau liquide absorbant et pomper le mélange. Pour les petites quantités: Absorber avec un matériau absorbant (sable, etc) et éliminer selon les réglementations en usage.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence Voir section 8 pour les EPI.

Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

Conserver dans un récipient bien fermé.



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 5 / 10

#### incompatibilités

7.3. Utilisation(s) finale(s)

Non déterminé

particulière(s)

### 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues : Non déterminé

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non disponible

Mesures de protection individuelle

<u>Protection des yeux:</u> Porter des lunettes de sécurité bien ajustées.

<u>Protection de la peau</u>: Appliquer une crème de protection sur la peau avant l'utilisation.

<u>Protection des mains</u>: Porter des gants de protection à manchettes en PVC ou en caoutchouc.

<u>Protection respiratoire</u>: Dans le cas d'une utilisation normale, un appareil respiratoire n'est pas nécessaire. Porter un appareil respiratoire dans le cas de la pulvérisation du produit.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Non déterminé

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Solide (Pâte)

Couleur Blanc

Odeur Non disponible

Seuil olfactif Non disponible

pH Non disponible



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 6 / 10

Point de fusion/ Point de

congélation

Non disponible

Point d'ébullition Non disponible

Point éclair Non disponible

Taux d'évaporation Non disponible

Inflammabilité Non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité Non disponible

Pression de vapeur Non disponible

Densité de vapeur Non disponible

Densité relative 1.55-1.65 g/cm<sup>3</sup> à 20 C°

Solubilité dans l'eau Partiellement soluble à 20 ° C

Dans d'autres solvants Non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Non disponible

Température de

décomposition

Non disponible

Viscosité

Non disponible

Propriétés explosives

Non disponible

Propriétés comburantes

Non disponible

#### 9.2. Autres informations

Aucune

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. Réactivité** Non disponible

**10.2. Stabilité chimique** Non disponible



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 7 / 10

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une réaction exothermique avec des résines époxy est possible.

10.4. Conditions à éviter

Non disponible

10.5. Matières incompatibles

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non disponible

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë <u>Valeurs de toxicité aigüe :</u>

DL<sub>50</sub> Oral (Rat): 2000 mg/kg

CL<sub>50</sub> Inhalation (Rat): Non disponible DL<sub>50</sub> Cutanée (Lapin): Non disponible

Corrosivité Non disponible

Irritation Peut provoquer des irritations cutanées et oculaires.

Sensibilisation Peut entrainer une sensibilisation par contact avec la peau

Toxicité à dose répétée Non disponible

Mutagénicité Non disponible

Cancérogénicité Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non disponible

Danger par aspiration

Non disponible

Autres informations Aucune

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité** Non disponible

12.2. Persistance et

dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de

Non disponible



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 8 / 10

#### bioaccumulation

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible

12.5. Résultats des Non disponible évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes Aucun

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**13.1. Méthodes de**Le conteneur peut être réutilisé après nettoyage. Eliminer le contenu/ traitement des déchets le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**13.2. Codes déchet** Non déterminé

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU Non disponible 14.2. Nom d'expédition des Non disponible **Nations Unies** 14.3. Classes de danger Non disponible pour le transport 14.4. Groupe d'emballage Non disponible 14.5. Danger pour Non disponible l'environnement Non disponible 14.6. Transport terrestre (ADR/GGVS, RID/GGVE) 14.7. Transport fluvial Non disponible (ADN/ADNR) 14.8. Transport maritime Non disponible (IMDG) 14.9. Transport aérien Non disponible (ICAO/IATA) 14.10. Précautions Non disponible particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.11. Transport en vrac



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 9 / 10

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### 16.1. Indications sur la révision

Révision le 24/04/2013 : Inclusion de la classification CLP et mise à jour des sections correspondantes.

#### 16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

**COV**: Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI: Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

MEL: Maximum Exposure Limit

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

TLV: Threshold Limit Value

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques



Version 3.0 Date de révision : 24/04/2013 Page 10 / 10

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

#### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Non disponible

#### 16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

La classification est établie et évaluée d'après les critères de classification de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CEE.

#### 16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence

#### Phrases R:

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

#### Phrases H:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 16.6. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs

Aucun

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.